

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

Le 24 janvier 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 18 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h30,

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, DRIANO Christian.

Etaient excusés :

Madame CHETTAT BENATTABOU Majda  
Madame LAKHDER Nadia  
Madame SAUNIER Fanny  
Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à Monsieur GUILLEMET Jean-Louis  
pouvoir à Monsieur GAUTHIER Pascal  
pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul  
pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etaient absents : Mesdames LAZAAL Zahia, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, Monsieur BOUDJEKADA Ismaël.

**Monsieur LOYSEAU David** est désigné secrétaire de séance

### L'ordre du jour est le suivant :

#### **AFFAIRES GENERALES**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2022

#### **FINANCES / MARCHES PUBLICS**

2. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023
3. Versement des acomptes sur subventions 2023 à diverses associations et au C.C.A.S

#### **RESSOURCES HUMAINES**

4. Modification du tableau des effectifs



## **I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2022**

Monsieur le Maire :

Demande de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2022.

Monsieur DRIANO :

Je voudrais juste ajouter une remarque.

En fin de conseil du 20 décembre dernier, je vous avais demandé une entrevue, et vous me l'avez accordée. Malheureusement ma demande d'accéder à un tarif qui n'était pas prohibitif m'a été refusée.

**À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2022.**

**Vote : Unanimité**

## **II. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023**

Monsieur GRILLON :

Il est rappelé les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

***En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.***

***L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.***

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »*

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article de la manière suivante :

CHAPITRE - OPERATION	Compte M57	TOTAL BUDGETISÉ BP + DM 2022	AUTORISATION 2023 MAXIMALE (25 %)	AUTORISATION 2023 PROPOSÉE	COMMENTAIRES
<b>165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS</b>		<b>3 000.00 €</b>	<b>750.00 €</b>	<b>750.00 €</b>	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	165	3 000.00 €		750.00 €	Remboursements de cautions
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>4 558.22 €</b>	<b>1 139.56 €</b>	<b>1 100.00 €</b>	
2051 - Concessions et droits similaires	2051	4 558.22 €		1 100.00 €	Achat d'antivirus
<b>204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES</b>		<b>325 000.00 €</b>	<b>81 250.00 €</b>		
20422 - Privé - Bâtiments et installations	20422	325 000.00 €			
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>565 591.65 €</b>	<b>141 397.91 €</b>	<b>141 000.00 €</b>	
2111 - Terrains nus	2111	38 199.57 €		2 000.00 €	Complement frais notariés
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	2121	8 000.00 €			
2128 - Autres agencements et aménagements	2128	11 000.00 €			
21312 - Bâtiments scolaires	21312	66 360.00 €		80 000.00 €	Réhabilitation toilettes école Fort Lachaux
21318 - Autres bâtiments publics	21318	204 807.08 €			
2132 - Immeubles de rapport	21321	3 075.00 €			
2138 - Autres constructions	2138	6 550.00 €			
2152 - Installations de voirie	2152	3 000.00 €			
21534 - Réseaux d'électrification	21534	9 200.00 €		54 000.00 €	Travaux éclairage public 2023
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	2158	2 000.00 €		1 000.00 €	Achat outillage services techniques
2182 - Matériel de transport	21828	190 800.00 €			
2183 - Matériel de bureau et informatique	21838	18 100.00 €		2 000.00 €	Achat matériel informatique
2184 - Mobilier	21848	2 000.00 €			
2188 - Autres immobilisations corporelles	2188	2 500.00 €		2 000.00 €	Achat équipements techniques
<b>27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>750.00 €</b>	<b>187.50 €</b>		
275 - Dépôts et cautionnements versés	275	750.00 €			
<b>OPERATION 165 - PLAN DE VIDEOSURVEILLANCE</b>		<b>121 142.67 €</b>	<b>30 285.67 €</b>		
2318 - Autres immobilisations corporelles en cours	2318	121 142.67 €			
<b>OPERATION 194 - REQUALIFICATION MAIRIE- ACCUEIL</b>		<b>1 345.00 €</b>	<b>336.25 €</b>		
21311 - Hôtel de Ville	21311	1 345.00 €			
<b>OPERATION 0204 - REHABILITATION FERME KAUFFMANN</b>		<b>79 077.61 €</b>	<b>19 769.40 €</b>		
2313 - Constructions	2313	79 077.61 €			
<b>OPERATION 0207 - CREATION RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE JEANNEY</b>		<b>64 730.62 €</b>	<b>16 182.66 €</b>		
2313 - Constructions	2313	64 730.62 €			
<b>OPERATION 0208 - AIRES DE JEUX ET MOBILIER URBAIN 2020</b>		<b>7 920.00 €</b>	<b>1 980.00 €</b>		
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	2113	7 920.00 €			
<b>OPERATION 0210 - ECLAIRAGE PUBLIC 2021</b>		<b>8 366.36 €</b>	<b>2 091.59 €</b>		
2315 - Installations, matériel et outillage technique	2315	8 366.36 €			
<b>OPERATION 0211 - TRAVAUX DE VOIRIE 2021</b>		<b>50 403.48 €</b>	<b>12 600.87 €</b>		
2152 - Installations de voirie	2152	50 403.48 €			
<b>OPERATION 0220 - ECLAIRAGE PUBLIC 2022</b>		<b>136 000.00 €</b>	<b>34 000.00 €</b>		
2315 - Installations, matériel et outillage technique	2315	136 000.00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>1 367 885.61 €</b>	<b>341 971.40 €</b>	<b>142 850.00 €</b>	
<b>POUR MÉMOIRE AP / CP</b>	<b>Compte M57</b>	<b>Autorisation de Programme</b>	<b>Crédits de Paiement 2022</b>	<b>Crédits de Paiement 2023</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>2022-01 / REHABILITATION DE LA FERME KAUFFMANN</b>		<b>1 315 269.00 €</b>	<b>83 000.00 €</b>	<b>1 232 269.00 €</b>	
2313 - Constructions	2313	1 315 269.00 €	83 000.00 €	1 232 269.00 €	
<b>2022-02 / CREATION RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE DANIEL JEANNEY</b>		<b>591 205.00 €</b>	<b>24 850.00 €</b>	<b>566 355.00 €</b>	
2313 - Constructions	2313	591 205.00 €	24 850.00 €	566 355.00 €	
<b>2022-03 / REVISION GENERALE DU PLU</b>		<b>60 000.00 €</b>	<b>13 306.00 €</b>	<b>35 094.00 €</b>	
202 - Frais de réalisation des documents d'urbanisme	202	60 000.00 €	13 306.00 €	35 094.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 966 474.00 €</b>	<b>121 156.00 €</b>	<b>1 833 718.00 €</b>	

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

### **III. Versement des acomptes sur subventions 2023 à diverses associations et au C.C.A.S**

Monsieur GRILLON :

Il est proposé le versement des acomptes suivants, sur le montant des subventions qui seront définies au budget primitif 2023, pour le Centre Communal d'Action Sociale et les associations suivantes, afin qu'ils puissent faire face à leurs engagements de début d'année :

Association ou organisme	Subvention versée en 2022	Acompte de subvention 2023 proposé
C.C.A.S.	145 000,00 €	<b>30 000,00 €</b>
Les Francas du Doubs	120 000,00 €	<b>40 000,00 €</b>
Ecole de musique - Harmonie	4 500,00 €	<b>1 200,00 €</b>

***M. OCHIER Jean-Christophe, en tant que président de l'association école de musique-harmonie ne prend pas part au vote.***

**À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement des acomptes sur subventions 2023 à diverses associations et au C.C.A.S.**

### **IV. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur DALON :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, promotions internes.

Suite à la mutation d'un agent de la collectivité et à son remplacement, **il est proposé au Conseil Municipal les fermeture et ouverture de postes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :**

FERMETURE DE POSTE :

- 1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe 35h

OUVERTURE DE POSTE :

- 1 adjoint administratif 35h

**Le tableau des emplois des effectifs sera ainsi modifié :**

ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 3

ADJOINT ADMINISTRATIF

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 6

**Vote : 23 Pour**

**1 Abstention (M. DRIANO)**

**À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la Modification du tableau des effectifs.**

## Informations diverses

### Monsieur le Maire :

J'ai conscience que c'est un conseil municipal très court, mais il y avait des points qu'il fallait absolument voter courant janvier afin de pouvoir fonctionner normalement au niveau de la ville et des associations concernées.

Les prochains conseils municipaux auront lieu le 14 mars 2023 à 18h30 (vote du compte administratif 2022 et du débat d'orientations budgétaires 2023) et le mardi 4 avril 2023 à 18h30 (vote du budget primitif 2023).

### Monsieur GAUTHIER :

Il était annoncé une livraison de poubelles jaunes, mais je n'ai encore rien vu ?

### Monsieur le Maire :

Cette livraison est prévue la première semaine de février, théoriquement entre le 1<sup>er</sup> et le 9 février. Ne vous étonnez pas si cela arrive plus tard, les distributeurs sont plus ou moins à jour.

### Monsieur DALON :

Attention, ces poubelles ne seront pas relevées avant le 6 mars.

### Monsieur le Maire :

Pour l'instant c'est cette date, mais peut-être que les habitants n'auront pas tous reçu leurs poubelles.

### Monsieur GRILLON :

On a rencontré les gens de PMA à qui nous avons posé la question. Sur les zones d'immeubles, une relève sera maintenue toutes les semaines, les points R seront maintenus dans ces quartiers-là.

Sur la dizaine de point R actuellement en place, 3 seulement devraient disparaître.

Nous avons demandé à ce que les écoles maternelles, la crèche et les commerçants puissent être intégrés dans la tournée des immeubles. Nous attendons la réponse.

### Monsieur le Maire :

Pas d'autres questions ?

Petit rappel, les vœux aux commerçants et associations auront lieu ce vendredi 27 janvier à la salle Kauffmann, et tous les élus sont bien sûr conviés à y assister.

**Séance levée à 18h50**

Monsieur le Maire,  
Jean- Paul MUNNIER



Le secrétaire,  
David LOYSEAU

